



DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DG TRÉSOR

Numéro 2013/03 – Juillet 2013

Document de présentation de la base de données « Institutional Profiles Database 2012 » (IPD 2012)

Fabien BERTHO

PRÉSENTATION DE LA BASE DE DONNÉES

« Institutional Profiles Database 2012 »

(IPD 2012)

Fabien BERTHO*

Ce document de travail n'engage que ses auteurs. L'objet de sa diffusion est de stimuler le débat et d'appeler commentaires et critiques

* **Fabien BERTHO** est en poste à la Direction Générale du Trésor du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère du Commerce Extérieur (France)
fabien.bertho@dgtresor.gouv.fr (+33-1- 44-87-72-73)

Remerciements

Cette nouvelle édition de la base « Institutional Profiles Database » (IPD) est le résultat d'un travail commun entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la Direction générale du Trésor (DG Trésor). À l'AFD, l'équipe en charge de ce projet se compose de Nicolas Meisel et Thomas Roca (Direction de la Recherche – Recherche économique et sociale). Fabien Bertho est responsable de ce projet à la DG Trésor, sous la supervision de Claude Leroy-Thémèze (Unité d'Évaluation des Activités de Développement – UEAD). L'équipe de l'IPD 2012 tient à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce projet.

Tout d'abord, ces remerciements sont adressés à celles et ceux qui, dans les Services Économiques du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et les agences de l'AFD à l'étranger ont répondu au questionnaire IPD 2012. Ce travail représente une tâche importante et essentielle dans l'élaboration de la base de données.

Ensuite, le projet a mobilisé de nombreuses compétences, provenant de divers horizons. Pour leurs soutiens, leurs apports et leurs commentaires à différents stades du projet, que soient remerciés: Zorobabel Bicaba, Jean Caro, Denis Cogneau, Jean-Christophe Donnellier, Laurent Fontaine, Victoire Girard, Olivier Jonglez, Dominique Lebastard, Thomas Mélonio, Pierre Ngolsou, Marie-Cécile Thirion, Bertrand Savoye et Jean-Bernard Véron.

Enfin, l'élaboration de la base IPD 2012 a bénéficié d'un appui méthodologique précieux de Richard Bluhm, Luciana Cingolani, Denis de Crombrugghe, Kristine Farla et Eddy Szirmai, de l'Université de Maastricht (Maastricht Graduate School of Governance – MGSoG) autour du programme de recherche « Institutions, gouvernance et croissance de long-terme ». Nous leur en sommes très reconnaissants.

Que soient remerciés également Maryse Dos Santos pour le travail de maquettage du document, ainsi que Dominique Pianelli en charge du site web du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII).

Les erreurs ou imprécisions qui subsisteraient dans le document sont de la seule responsabilité de l'auteur.

Pour toutes questions, remarques ou suggestions, merci de prendre contact avec :

insitutions@cepii.fr / ipd@dgtresor.gouv.fr / ipd@afd.fr

AVERTISSEMENT

Les données mises à disposition, ainsi que les travaux effectués à partir de ces données ne sauraient en aucun cas refléter les positions officielles de l'AFD, du CEPII et du MEF, ni engager leur responsabilité. En outre, ceux-ci déclinent toute responsabilité quant aux conséquences d'anomalies ou d'erreurs qui pourraient subsister dans la base de données.

Les indicateurs sont ici rendus disponibles à des fins de recherche académique, plus particulièrement l'exploration des relations entre institutions et développement. Ils n'ont pas vocation à être utilisés pour des usages opérationnels, ni en niveau ni en évolution, par exemple pour allouer des ressources. L'usage des variables prises individuellement est, en effet, délicat tant sur le plan statistique que conceptuel.

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	4
1. Introduction	5
2. Le cadre retenu pour élaborer la base IPD	6
2.1. Une définition des institutions	6
2.2. Une approche non-normative et <i>de facto</i>	6
2.3. La structure de l'IPD	7
3. Mesurer les institutions	9
3.1. Les difficultés liées à la mesure des institutions	9
3.2. L'approche retenue pour élaborer les indicateurs IPD	9
3.3. La spécificité des données de perception	9
3.4. Une vaste couverture thématique	10
4. Construction de la base de données	11
4.1. L'administration du questionnaire et la collecte des données	11
4.2. Le système de notation	11
4.3. Le contrôle des réponses	12
4.4. Le calcul des indicateurs et la méthode d'agrégation	12
4.5. Le récapitulatif des modifications apportées à la version 2012	12
4.6. Une comparaison de l'IPD 2012 avec des indicateurs institutionnels externes	13
5. Références	15
6. Annexes	17

Résumé

La base IPD fournit une mesure originale des caractéristiques institutionnelles des pays en proposant des indicateurs composites élaborés à partir de données de perception. Elle a été conçue afin de faciliter et de stimuler les recherches sur la relation entre institutions, croissance de long terme et développement.

La base IPD 2012 s'inscrit dans la continuité des versions 2001, 2006 et 2009. Elle couvre 143 pays et contient 130 indicateurs, construits à partir de 330 variables élémentaires décrivant un large champ de caractéristiques institutionnelles structurées en neuf fonctions : 1) institutions politiques ; 2) sécurité, ordre public, contrôle de la violence ; 3) fonctionnement des administrations publiques ; 4) liberté de fonctionnement des marchés ; 5) coordination des acteurs, vision stratégique et innovation ; 6) sécurité des transactions et des contrats ; 7) régulation des marchés, dialogue social ; 8) ouverture sur l'extérieur ; 9) cohésion et mobilité sociales.

Ce document présente l'IPD 2012. Il prolonge et met à jour les documents de présentation qui ont accompagné les éditions précédentes de la base. Plus précisément, il expose le cadre analytique sur lequel s'appuie la base, il traite de la mesure des institutions et décrit la méthode utilisée pour élaborer la base de données et les indicateurs IPD 2012.

Abstract

The Institutional Profiles Database (IPD) provides an original measure of countries' institutional characteristics through composite indicators built from perception data. The database was designed in order to foster researches on the relationship between institutions, long-term economic growth and development.

The IPD 2012 is a follow-up of the 2001, 2006 and 2009 editions. It covers 143 countries and includes 130 indicators derived from 330 elementary variables describing a broad scope of institutional characteristics organized in nine functions: 1) Political institutions; 2) Security, law and order, control of violence; 3) Functioning of public administrations; 4) Free operation of markets ; 5) Coordination of stakeholders, strategic vision, innovation; 6) Security of transaction and contracts; 7) Market regulation, social dialogue; 8) External relations; and 9) Social cohesion and mobility.

This document presents the 2012 edition of the database. It updates the documents associated to the earlier editions of the database. Precisely, it presents the underlying analytical framework, it addresses indicators' measurements and describes the methodology used to construct the database and the indicators.

1. Introduction

La base IPD 2012 s'inscrit dans la continuité des versions 2001, 2006 et 2009 ; comme pour les éditions précédentes, elle fournit une mesure originale des caractéristiques institutionnelles des pays en construisant des indicateurs composites élaborés à partir de données de perception.

Il existe de nombreux indicateurs de perception dont l'objet est la mesure des institutions. Pour la plupart, ces indicateurs ont été conçus en fonction d'un objectif, d'un questionnement ou d'un besoin précis ; par exemple, mesurer l'avancée des libertés dans le monde (Freedom House), la liberté de la presse (Reporters Sans Frontières) ou la corruption (Transparency International). La base IPD a été conçue afin de faciliter et de stimuler les recherches sur la relation entre institutions, croissance de long terme et développement. En fournissant un tel outil, le projet IPD est une contribution importante à la littérature économique sur les institutions.

Le projet IPD s'insère dans un programme de recherche pluriannuel de l'Agence Française de Développement (AFD) en partenariat avec l'Université de Maastricht (Maastricht Graduate School of Governance – MGSoG) sur « Institutions, Gouvernance et Croissance à long terme » visant à approfondir la connaissance sur le rôle des institutions dans le processus de développement. Le Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), est également un partenaire du projet IPD.

Les données de perception nécessaires à la construction des indicateurs ont été recueillies par le biais d'une enquête menée auprès des Services Économiques du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et des bureaux de l'AFD à l'étranger.

La version 2012 de la base couvre 143 pays – soit près de 98 % de la population et du PIB mondial (Banque Mondiale, 2013). Elle contient 130 indicateurs, construits à partir de 330 variables élémentaires décrivant un large champ de caractéristiques institutionnelles structurées en neuf fonctions : 1) institutions politiques ; 2) sécurité, ordre public, contrôle de la violence ; 3) fonctionnement des administrations publiques ; 4) liberté de fonctionnement des marchés ; 5) coordination des acteurs, vision stratégique et innovation ; 6) sécurité des transactions et des contrats ; 7) régulation des marchés, dialogue social ; 8) ouverture sur l'extérieur ; 9) cohésion et mobilité sociales.

Pour cette quatrième édition et comme lors de chaque nouvelle version, la base IPD a connu des évolutions : des champs thématiques ont été introduits ou approfondis ; le questionnaire a été révisé afin de faciliter la tâche des répondants et d'améliorer la qualité des réponses ; enfin, des évolutions techniques et méthodologiques ont été apportées dans les phases de contrôle et d'agrégation des données.

Ce document présente l'édition 2012 de l'IPD. Il prolonge et met à jour les documents de présentation qui ont accompagné les trois éditions précédentes de la base. La première partie est la présente introduction. La seconde partie présente le cadre analytique sur lequel s'appuie la base. La troisième partie traite de la mesure des institutions. La quatrième partie décrit la méthode utilisée pour élaborer la base de données et les indicateurs IPD.

2. Le cadre retenu pour élaborer la base IPD

La production d'indicateurs mesurant les caractéristiques institutionnelles des pays suppose l'adoption d'un cadre afin de borner et de structurer l'analyse. La base IPD s'appuie sur la définition des institutions de Douglass North (1994), elle est basée sur une approche non-normative et *de facto* et elle est structurée par le croisement de neuf fonctions institutionnelles et de quatre secteurs.

2.1 Une définition des institutions

Le projet IPD repose sur la définition des institutions proposée par Douglass North : « *Les institutions sont les contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent des contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), des contraintes informelles (comme les normes de comportement, des conventions, des codes de conduite imposés) et des caractéristiques de leur application* » (North, 1994).

En ce sens, les institutions régissent les comportements des individus et des organisations, elles structurent les incitations et offrent un cadre aux échanges économiques.

Pour reprendre une métaphore employée par North (1994), les individus et les organisations sont les joueurs et les institutions sont les règles du jeu – formelles et informelles. L'étude du jeu dans son ensemble, c'est-à-dire l'interaction entre individus, organisations et institutions correspond au champ de l'économie politique.

2.2 Une approche non-normative et *de facto*

Les différents épisodes de décollage et de rattrapage économiques auxquels on a assisté depuis la seconde moitié du XIX^{eme} siècle montrent que de longues périodes de croissance ont été soutenues en divers endroits du monde par des configurations institutionnelles très différentes. C'est par exemple le cas des États-Unis et de l'Allemagne de la fin du XIX^{eme} siècle, de la France des « Trente Glorieuses », du Japon d'après-guerre, de la Corée du Sud des années 1960 à 1980 ou encore de la Chine et du Vietnam aujourd'hui. Les expériences des économies développées ou des économies émergentes ne peuvent être répliquées à l'identique dans des pays dont l'histoire, les configurations institutionnelles et le niveau de développement diffèrent (Aoki, 2001 ; North, 1990 et 1994 ; North *et al.*, 2008). Ainsi, l'IPD ne fait pas référence à l'existence d'une norme institutionnelle, de ce qui pourrait constituer des institutions favorables ou non à la croissance et au développement. En d'autres termes, la démarche d'ensemble de l'IPD s'efforce d'être la moins normative possible.

Dans le cadre de l'économie institutionnaliste, l'approche *de jure* s'intéresse aux règles et aux contraintes telles que définies (leur existence, leur forme, etc.) tandis que l'approche *de facto* s'intéresse à la manière dont ces contraintes et ces règles sont appliquées dans les faits – l'existence de règles ne garantit pas en soi leur application effective ; de plus, une même règle peut être appliquée de différentes manières¹. L'IPD a été élaborée en suivant l'approche *de facto* ; ainsi, les questions posées lors de l'enquête portent sur l'application effective des règles et les indicateurs IPD sont des « indicateurs de résultats » – ou *outcome-based indicators* selon la terminologie de Kaufmann *et al.* (2010).

¹ Les termes « règles » et « contraintes » font ici références aux institutions, conformément à la définition de North (1994).

2.3 La structure de l'IPD

L'IPD est structurée par le croisement de neuf fonctions institutionnelles et de quatre secteurs – champs dans lesquels les fonctions se déploient. Cette structuration a été élaborée à partir des apports successifs de la littérature sur les institutions – une bibliographie non-exhaustive est proposée à la fin de ce document. Les neuf fonctions institutionnelles essentielles sont les suivantes :

- 1) Institutions politiques** : fonctionnement des institutions politiques, droits et libertés publiques, légalité et légitimité des autorités publiques ;
- 2) Sécurité, ordre public, contrôle de la violence** : sécurité des personnes et des biens, contrôle de la violence intérieure, sécurité extérieure ;
- 3) Fonctionnement des administrations publiques** : transparence et efficacité de l'action publique, contrôle de la corruption, indépendance et niveau d'application de la justice, gouvernance des ressources naturelles, autonomie des organisations ;
- 4) Liberté de fonctionnement des marchés** : privatisations et nationalisations, liberté des prix et des taux d'intérêt, flexibilité du marché du travail ;
- 5) Coordination des acteurs, vision stratégique, innovation** : capacité de l'État à faire converger les intérêts et les anticipations, vision stratégique des autorités, capacité d'absorption technologique ;
- 6) Sécurité des transactions et des contrats** : respect des droits de propriété, des droits des contrats, traitement des différends commerciaux ;
- 7) Régulation des marchés, dialogue social** : concurrence sur les marchés des biens et services et sur le marché du capital ; régulation et supervision du système financier ; dialogue social ;
- 8) Ouverture sur l'extérieur** : liberté de circulation des marchandises et des services, des capitaux, des personnes et de l'information ;
- 9) Cohésion et mobilité sociales** : équilibres sociaux et régionaux, égalité de traitement (selon le sexe, l'ethnie...) dans les traditions et du fait des institutions formelles, solidarités (traditionnelle, institutionnelle), mobilité sociale.

Ces neuf fonctions institutionnelles sont croisées avec les quatre secteurs suivants :

- A) Institutions publiques, société civile ;
- B) Marché des biens et services ;
- C) Marché des capitaux ;
- D) Marché du travail et relations sociales.

La structure de l'IPD est résumée dans le tableau 1 :

Tableau 1 : structure de la base IPD

Fonction \ Secteur	- A - Institutions publiques, Société civile	- B - Marché des biens et services	- C - Marché des capitaux	- D - Marché du travail et relations sociales
1- Institutions politiques	droits et libertés publiques			liberté, pluralisme syndical
2- Sécurité, ordre public	sécurité des personnes et des biens			
3- Fonctionnement des administrations publiques	transparence, contrôle de la corruption, indépendance de la justice	création d'entreprise		
4- Liberté de fonctionnement des marchés		part du secteur privé, privatisations, contrôle des prix	part du secteur privé, indépendance de la Banque Centrale	part de l'emploi public, flexibilité du marché du travail formel
5- Coordination des acteurs, vision stratégique, innovation	capacité de décision de l'État, coordination dans la sphère publique, concertation des acteurs	environnement technologique des entreprises	capital-risque	formation professionnelle
6- Sécurité des transactions et des contrats	sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit de la faillite	information sur la qualité des biens et sur la situation des entreprises, propriété intellectuelle	systèmes de garanties, obligations d'information	respect du droit du travail
7- Régulation des marchés, dialogue social		régulation de la concurrence, gouvernance d'entreprise	régulation de la concurrence, règles prudentielles, supervision	dialogue social
8- Relations avec l'extérieur	circulation des personnes, de l'information	ouverture commerciale	ouverture financière	circulation des travailleurs
9- Cohésion sociale et mobilité sociale	égalité de traitement, mobilité sociale, solidarités		micro-crédit	segmentation du marché, mobilité sociale

Source : élaboration par les auteurs.

Dans la plupart des cases de cette grille d'analyse, des concepts à évaluer ont été identifiés. Ces concepts sont appréhendés par des indicateurs – la méthode retenue pour élaborer les indicateurs IPD est décrite en détail dans la section 3.2.

3. Mesurer les institutions

Le projet IPD s'inscrit dans le champ de la littérature proposant une mesure quantitative des caractéristiques institutionnelles des pays en construisant des indicateurs à partir de données de perception.

3.1 Les difficultés liées à la mesure des institutions

La question des institutions est difficile à appréhender. Tout d'abord, l'analyse des institutions nécessite une approche pluridisciplinaire qui mobilise les savoirs de l'histoire, du droit, des sciences politiques, de l'économie, de la sociologie, de l'anthropologie, etc. Aucune discipline ne peut prétendre épuiser ni maîtriser seule ce champ du savoir. De plus, la question des institutions touche au champ des valeurs, posant ainsi des problèmes de normativité et appelant à une prudence particulière. En outre, il n'existe pas de cadre théorique assurant la cohérence du champ d'analyse des institutions, aucun consensus n'existe pour borner ni structurer ce champ.

Ensuite, de par leur nature, les phénomènes institutionnels sont difficiles à observer et donc à mesurer. Le projet IPD consiste à construire des indicateurs composites à partir de données de perception afin de les quantifier. Les données de perception sont recueillies par le biais d'une enquête.

3.2 L'approche retenue pour élaborer les indicateurs IPD

Les indicateurs IPD sont basés sur des concepts abstraits difficiles à observer et à mesurer. La méthode employée consiste à appréhender le concept par des questions plus simples et plus faciles à renseigner. Ces questions composent l'enquête IPD, les réponses à ces questions sont les variables élémentaires qui composent les indicateurs².

Par exemple, l'indicateur A103 mesure le degré des libertés publiques existant dans les pays. Ce concept a été appréhendé en interrogeant les répondants sur (i) la liberté d'association, (ii) la liberté de réunion et de manifestation, (iii) l'égalité de traitement des citoyens et (iv) le respect des droits des minorités. Les réponses aux questions sont les variables élémentaires qui composent l'indicateur et qui sont agrégées pour obtenir l'indicateur A103. Autre exemple, l'indicateur A304v traite du degré de transparence dans les processus d'attribution des marchés publics. Ce concept pouvant être appréhendé par une seule question, l'indicateur A304v est composé d'une variable élémentaire unique. Sur les 130 indicateurs que contient la base IPD 2012, 34 sont composés d'une variable élémentaire unique.

3.3 La spécificité des données de perception

Le projet IPD vise à quantifier les caractéristiques institutionnelles des pays à partir du recueil de perceptions d'experts au travers d'un questionnaire. Or, par nature, les données de perception sont subjectives. Ainsi, ces données peuvent ne pas être conformes à la réalité, notamment lorsque les experts/répondants sont sujets à des « biais de perception ». Les perceptions peuvent, par exemple, être influencées par la personnalité du répondant, son échelle de valeurs, ses contraintes professionnelles, les médias, la conjoncture économique et politique du pays, etc.

Afin de limiter l'occurrence et l'impact des biais de perception, de nombreuses précautions ont été prises lors du traitement des réponses de l'enquête. La cohérence des réponses a été systématiquement vérifiée – cohérence interne, temporelle et géographique. Dans la présente édition, ces procédures de contrôle ont été automatisées.

² Tous les indicateurs ne sont pas composés de plusieurs questions élémentaires. En effet, certains concepts sont renseignés par une seule question élémentaire. Dans la base de données, ces indicateurs sont identifiés par la lettre « v ».

3.4 Une vaste couverture thématique

De par la diversité des thématiques couvertes, la base IPD est une contribution importante à la littérature.

Qu'elle soit entendue au sens strict (fonctionnement des administrations et régulation des marchés) ou au sens large (incluant le fonctionnement des institutions politiques), la gouvernance est une composante essentielle mais non exclusive du champ institutionnel. Bien que les questionnements traditionnels liés à la gouvernance soient présents dans la base (fonctionnement des institutions politiques, de la démocratie et des administrations, sécurité des transactions et des contrats, respect des droits de propriété et régulation des marchés), l'IPD couvre un champ thématique beaucoup plus vaste.

Elle s'intéresse plus largement à l'économie politique, à la coordination et aux stratégies des acteurs et des organisations, au dialogue, à la cohésion et à la mobilité sociales. Les indicateurs IPD dressent un panorama détaillé des institutions qui encadrent la vie politique (stabilité du système politique, effectivité de la démocratie, capacité à réformer, freins à l'action publique, participation des populations, etc.), économique (sécurité des droits de propriété, des contrats, justice commerciale, facilité d'entreprendre, poids du secteur public dans l'économie, ouverture commerciale, marché du travail, etc.), financière (régulation et supervision des banques, des assurances, des marchés des capitaux, ouverture financière, etc...) et sociale (solidarités, discriminations, syndicats, mobilité sociale, formation, etc.).

4. Construction de la base de données

La construction de la base IPD 2012 comporte trois étapes principales : la collecte des données, le contrôle des réponses et le calcul des indicateurs.

4.1 Administration du questionnaire et collecte des données

Le questionnaire IPD de l'édition 2012 comporte 330 questions pour renseigner 130 indicateurs. Rédigé en français, il a été envoyé au réseau des Services Économiques du MEF couvrant 143 pays et à celui des agences AFD présentes dans 48 de ces 143 pays. Pour remplir le questionnaire, les Services Économiques et les agences de l'AFD ont fait appel à leurs connaissances propres ainsi qu'à l'expertise locale. Pour mémoire, l'enquête couvrait 51 pays en 2001, 85 en 2006, 123 en 2009³. Dans les 48 pays où les deux réseaux sont présents, il a été demandé aux deux répondants de se coordonner afin de ne fournir qu'une seule réponse consolidée.

Le questionnaire a été envoyé en mars 2012, les opérations de contrôle des réponses ont donné lieu à un retour vers les répondants en septembre, et les dernières données validées ont été reçues fin novembre 2012.

Comme pour les précédentes éditions de la base, le questionnaire a été testé, avant son envoi, par différents répondants expérimentés du réseau des Services Économiques, des universitaires de Maastricht et des économistes de l'AFD. Après un bilan de ces tests, des questions identifiées comme imprécises ou laissant trop de marge à l'interprétation personnelle, ont été reformulées ; d'autres questions, jugées trop difficiles à renseigner, ont été supprimées.

4.2 Le système de notation

Comme indiqué plus haut, l'enquête IPD demande aux agents interrogés de fournir une réponse chiffrée (score) aux questions. Pour chaque question, les répondants ont le choix entre cinq modalités de réponse, allant de 0 (score minimum) à 4 (score maximum)⁴. Les réponses de l'enquête sont donc des variables discrètes ordonnées. Une sixième modalité (non-applicable) a été ajoutée lorsque l'objet de la question ou le phénomène à mesurer est potentiellement inexistant – absence d'élection, de ressources naturelles, d'entreprises publiques, etc.

Dans la base de données 2012, on observe 784 réponses manquantes sur les 47 190 possibles. Pour 80 questions, les répondants n'ont pas réussi à/souhaité répondre (non-renseignée) ; et dans 704 cas, la question n'était pas applicable (non applicable).

³ Les pays ajoutés en 2012 sont l'Afghanistan, l'Albanie, l'Arménie, la Biélorussie, la Birmanie, la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, le Costa Rica, la Croatie, la Géorgie, la Guinée, l'Irak, l'Islande, la Jamaïque, le Liberia, le Rwanda, le Salvador, la Sierra Leone, la Somalie, le Sud Soudan et le Turkménistan.

⁴ Le questionnaire comporte plusieurs exceptions. En effet, pour certaines questions une échelle de 5 modalités aurait été artificielle. Ainsi, les questions A1080 et A1081 ne comptent que 4 modalités [0, 3], les questions A8000, A8001, A8002, B8000 et B8001 ne comptent que 3 modalités [0, 2] et la question A3000 ne compte que deux modalités [0 et 1].

4.3 Contrôle des réponses

Afin de détecter des erreurs éventuelles des répondants (erreurs de saisie, biais de perception etc.), un système de contrôle automatisé des réponses a été mis en place. Ce système consiste à repérer les incohérences selon trois critères :

- Cohérence interne (par pays). Cette étape a consisté à vérifier si les liens logiques entre les réponses ont été respectés tout au long du questionnaire. Par exemple, si un répondant mentionne qu'il n'y a pas de marché boursier dans le pays (question C6020), il ne doit logiquement pas se prononcer sur l'efficacité de l'autorité de supervision sur ce marché (question C7032).
- Cohérence temporelle. L'écart entre les scores 2012 et les scores de l'enquête précédente (2009) a été contrôlé – lorsque les données existent.
- Cohérence géographique entre les notes de chaque pays et la moyenne d'un groupe de référence formé selon un critère géographique et un critère économique (le niveau de revenu par tête)⁵.

Ces programmes d'alertes ont permis de procéder à un premier tri. Le processus de vérification a généré 3 848 alertes, soit 8 % des réponses. Cependant, une alerte ne cache pas nécessairement une erreur d'appréciation. Elle peut simplement refléter des transformations importantes dans le pays (contrôle temporel), ou le caractère remarquable du pays par rapport à ses voisins (contrôle géographique). Chaque alerte a donc fait l'objet d'une analyse individuelle (analyse des commentaires, recherches sur internet, consultations d'experts, etc.). Cette étape de contrôle, a permis de valider 1 888 réponses parmi les 3 848 alertes générées de manière automatique. Les 1 960 alertes restantes, pour lesquelles une interrogation subsistait, ont fait l'objet d'un retour vers les répondants – ce qui représente 4 % des réponses.

Les réponses faisant l'objet d'une interrogation ont été transmises aux répondants en leur demandant de confirmer leur réponse initiale ou de la réviser. Toutes les données disponibles dans la base ont été validées par les répondants.

4.4 Calcul des indicateurs et méthodes d'agrégation

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des indicateurs dans le temps, les variables qui composent les indicateurs sont agrégées par une moyenne arithmétique non-pondérée. Cela permet également de conserver un maximum de transparence et de faciliter l'interprétation des indicateurs (OCDE, 2008).

Ensuite, les indicateurs composites pour lesquels une seule variable est disponible (la ou les autres questions n'étant pas renseignées ou pas applicables) ne sont pas calculés. L'utilisateur aura le choix d'utiliser la technique qui lui semble la plus pertinente pour calculer les indicateurs manquants lorsqu'il le souhaite. La base compte 309 indicateurs non-calculés sur un total de 18 590⁶ – ce qui représente 1,7 % des indicateurs.

4.5 Récapitulatif des modifications apportées à la version 2012

Les innovations de l'IPD 2012 ont principalement portées sur le questionnaire, sur le processus de vérification des données et sur la méthode d'agrégation des variables lors de la construction des indicateurs.

Tout d'abord, l'édition 2012, s'est enrichie de deux nouvelles thématiques : les inégalités et la question des États fragiles. L'intégration de ces thèmes dans la base s'est traduite par la définition de nouveaux concepts/indicateurs (« Capacité d'intégration des villes », « Importance du travail informel », « Importance du mérite dans la promotion sociale » et « Jeunes exclus du

⁵ La composition des différents groupes de référence est présentée dans l'annexe 1.

⁶ Soit les 130 indicateurs multipliés par le nombre de pays couverts par la base (143).

marché du travail ») et l'introduction de nouvelles questions pour approcher ces concepts/indicateurs.

Ensuite, le questionnaire a fait l'objet d'une revue complète. Si les contenus des questionnements ont été préservés, la formulation de certaines questions a été modifiée afin de faciliter la tâche des répondants et d'améliorer la qualité des réponses. De plus, l'ensemble des modalités de réponse aux questions (les scores) ont été explicitées dans le questionnaire 2012. Chaque répondant disposant de la même grille de notation, ceci permet de réduire les biais d'interprétation liés à l'échelle, d'améliorer les comparaisons entre les pays, et à terme, d'améliorer la qualité des comparaisons temporelles. La direction de l'échelle de notation des modalités a elle aussi été modifiée. L'échelle « normative » a été remplacée par une échelle quantitative. Ainsi, plus l'ampleur du phénomène étudié est importante plus le score est élevé. Auparavant, la direction de l'échelle revêtait un caractère implicitement normatif, c'est-à-dire qu'un score élevé représentait ce qui était généralement considéré comme bon ou souhaitable⁷. Cette modification nécessite que les questions des versions antérieures de l'IPD soient mises en cohérence avec celles de la base 2012 (donc éventuellement « retournées ») pour que les données quantitatives soient strictement comparables dans le temps. Dans la version 2009, deux systèmes d'échelle cohabitaient (0-4 et 1-4), dans la présente version les deux systèmes ont été harmonisés en une échelle unique. De plus, l'option « Non-Applicable (NA) » a été séparée de l'échelle de notation, afin de prévenir toute confusion entre un score minimal donné au phénomène étudié et l'absence de ce phénomène.

Enfin, le processus de vérification des réponses au questionnaire a été automatisé et, lors du calcul des indicateurs, l'utilisation d'une pondération égale des questions (moyenne arithmétique) a été préférée à une pondération par leur écart-type.

4.6 Comparaison de l'IPD 2012 avec des indicateurs institutionnels externes

Cette comparaison vise à examiner la proximité (ou la distance) entre les indicateurs IPD 2012 et des indicateurs externes couvrant des concepts semblables ou proches.

Les comparaisons ont été effectuées avec trois indicateurs institutionnels : (i) l'indicateur composite de liberté de la presse ; (ii) les sous-indicateurs composant l'indicateur de liberté dans le monde de l'organisation *Freedom House* (2012) et (iii) les sous-indicateurs composant l'indicateur synthétique de liberté économique de l'organisation *Heritage Foundation* (2012)⁸.

Tout d'abord, le niveau de désagrégation le plus approprié a été choisi pour chaque indicateur externe – compte tenu des indicateurs IPD à comparer et de la disponibilité des données. Ensuite, pour chacun des indicateurs externes, le ou les indicateurs IPD 2012 les plus pertinents pour effectuer les comparaisons ont été sélectionnés. Enfin, des corrélations simples ont été calculées entre les indicateurs IPD et les indicateurs externes. Une vingtaine d'indicateurs IPD (soit environ 15 % de la base) a été comparé à une quinzaine d'indicateurs et de sous-indicateurs externes.

⁷ La contrainte que le questionnaire respecte est que toutes les variables formant un indicateur doivent être corrélés positivement entre-elles pour que leur agrégation soit possible.

⁸ Respectivement, « Freedom of the press », « Freedom in the world » et « Economic freedom ». Les indicateurs et leurs méthodes de calcul sont décrits dans l'annexe 2.

Tableau 2: corrélations entre indicateurs IPD, « Freedom House » et « Heritage Foundation »

IPD 2012	Freedom House	IPD 2012	Heritage Foundation
Liberté de l'Information (A104)	Liberté de la presse (FoP) -0,791	Sécurité des droits de propriété (A600)	Droits de propriété (EF 1.1) 0,802
Fonctionnement des Institutions politiques (A100)	Processus électoral (FoW1.1) 0,742	Sécurité des contrats privés (A601)	0,72
Participation de la population (A102)	Pluralisme politique et participation (FoW 1.2) 0,653	Justice commerciale (A602)	0,726
		Droit de la faillite (A603)	0,676
		Insécurité foncière (B608)	-0,681
Libertés publiques (A103)	Liberté d'expression et d'opinion (FoW 2.1) 0,757	Niveau de corruption (A302)	Absence de corruption (EF 1.2) -0,883
Liberté de création d'organisations (A309)	Droit d'association et d'organisation (FoW 2.2) 0,695	Efficacité de l'administration fiscale (A303)	0,738
Autonomies des organisations (A310)	0,755	Fonctionnement de la justice A305)	0,718
Violence arbitraire de l'État (A202)	État de droit (FoW 2.3) -0,714	Facilité de création d'entreprises (B300)	0,571
Fonctionnement de la justice (A305)	0,695	Rigidité du marché du Travail (D400)	Liberté du Travail (3.2) -0,091
Libertés publiques (A103)	Droits individuels (FoW 2.4) 0,754	Freins à l'ouverture commerciale (B801)	Liberté commerciale (4.1) -0,501
Sécurités des droits de propriété (A600)	0,692		Liberté financière (4.3)
Sécurité des contrats privés (A601)	0,656	Ouverture du système financier sur l'extérieur (C800)	0,607

Source : calcul des auteurs.

Notes : Pour plus de détails sur le contenu des sous-indicateurs et les questions correspondantes, se reporter au site internet des organisations. Corrélations simples. Toutes les corrélations sont significatives à 1 %.

Pour la plupart des indicateurs, les coefficients de corrélation (tous significatifs à 1 %) confirment la proximité entre indicateurs IPD et indicateurs externes. Ainsi sur les 27 comparaisons effectuées, les coefficients de corrélation sont supérieurs ou égaux à 0,7 pour 15 d'entre elles – soit plus de 50 % de l'échantillon. Avec un seuil de corrélation fixé à 0,6, le pourcentage passe à 78 %. D'un point de vue général, les corrélations calculées avec les indicateurs externes « Freedom House » sont plus fortes que celles calculées avec les indicateurs *Heritage Foundation*.

Le faible niveau de corrélation calculé pour certaines comparaisons peut s'expliquer de différentes façons. Tout d'abord par des différences de formulation, de définition, de concept ou encore de niveau d'agrégation entre les indicateurs comparés. Cela peut également s'expliquer par la subjectivité des indicateurs institutionnels – les biais de perception expliqués plus haut. Ainsi, certains indicateurs sont plus subjectifs que d'autres, le profil des répondants peut influencer leurs réponses au questionnaire (par exemple, les indicateurs IPD sont basés sur une enquête auprès de fonctionnaires de l'État français spécialistes des pays alors que ceux de l'organisation « Freedom House » sont basés sur la perception d'experts), ou encore la finalité de la base – *Heritage Foundation* promeut ouvertement des orientations conservatrices.

De nombreuses proximités existent entre les indicateurs IPD et des indicateurs institutionnels externes. Cependant, des différences marquées subsistent pour certains concepts et certaines sources. Il n'y a pas d'indicateurs supérieurs mais des indicateurs différents. Cette diversité reflète le fait que le thème des institutions est un thème de recherche naissant, le caractère « mouvant » de certains concepts, l'absence de consensus sur les définitions et bien sûr, le caractère subjectif des données de perception.

Au final, il est important de préciser que la base de données couvre un champ thématique plus large que les autres bases de données institutionnelles. Ainsi, une partie importante des indicateurs IPD ne peuvent faire l'objet d'une comparaison en l'absence d'indicateurs comparables.

5. Références

- Acemoglu, D., S. Johnson, J. Robinson (2005), Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth, in: Ph. Aghion and St. Durlauf (eds.): *Handbook of Economic Growth*, North Holland: Elsevier, chapter 6, pp. 385-472.
- Amable, B. (2000), "Institutional complementarity and diversity of social systems of innovation and production", *Review of International Political Economy*, (7)4: 645-687.
- Aoki, M. (2001), "Toward a Comparative Institutional Analysis", Cambridge: MIT Press.
- Arndt, C. and C. Oman (2006), "Uses and Abuses of Governance Indicators", Paris: OECD.
- Banque Mondiale (2013), "World Development Indicators", World Bank Data.
<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators> (accès le 12 janvier 2013).
- Banque Mondiale (2008), "Governance, Growth, and Development Decision-making: Thinking about Governance", Washington: World Bank.
- Commission on Growth and Development (2008), "*The Growth Report Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*", Washington: World Bank.
- Khan, M.H. (2008), "Vulnerabilities in Market-led Growth Strategies and Challenges for Governance", DFID *Working paper* (unpublished).
http://www.dfid.gov.uk/r4d/PDF/Outputs/Nem_Misc/Growth-Vulnerabilities.pdf
- Khan, M. H. (2009), *Learning, Technology Acquisition and Governance Challenges in Developing Countries*, Mimeo.
- Kaufmann, D., A. Kraay and P. Zoido-Lobation (1999), "Governance Matters", World Bank *Working Paper* n° 2196.
- Kaufmann, D., A. Kraay and P. Zoido-Lobation (2002), "Governance Matters II", World Bank *Working Paper* n° 2772.
- Kaufmann, D., A. Kraay and M. Mastruzzi (2009), "Governance Matters VIII: Aggregate and Individual Governance Indicators 1996-2008", World Bank *Working Paper* n° 4978.
- Kaufmann, D., A. Kraay and M. Mastruzzi (2010), "The Worldwide Governance Indicators, Methodology and Analytical issues", World Bank *Working Paper* n° 5430.
- Lavigne-Delville, P. et A. Durand-Lasserve (sous la direction de) (2009), *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud*, livre blanc des acteurs français de la coopération, comité technique « Foncier et Développement », MAE, AFD.
- Meisel, N. (2004), « Culture de gouvernance et développement : Un autre regard sur la gouvernance d'entreprise », Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- Meisel, N. et J. Ould Aoudia (2007), « Une nouvelle base de données institutionnelles : « Profils Institutionnels 2006 » », AFD, *Document de travail* n° 46.
- Meisel, N. et J. Ould Aoudia (2008), « La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ? », AFD, *Document de travail* n° 58.
- OCDE (2008), "Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide", *Statistic Working Papers*, Paris.
- North, D. C. (1990), "Institutions, Institutional Change and Economic Performance", *Cambridge University Press*, UK.

North, D. C. (1994), "Economic Performance through Time", *American Economic Review*, 84 (3).

North, D.C., J. Wallis and B. Weingast (2008), "Violence and Social Orders: A conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History", *Cambridge University Press*, UK.

Szirmai, A. (2009), "Explaining Success and Failure in Economic Development", UNU-MERIT, Maastricht.

Voigt, S. (2009), "How (Not) to Measure Institutions", *Joint Discussion Paper 37-2009*.

6. Annexes

Tableau A1 : composition des groupes de référence

Pays	Région	Niveau de revenu	Groupe	Pays	Région	Niveau de revenu	Groupe
Corée du Sud	Asie de l'Est et Pacifique	Élevé : OCDE	1	Paraguay	Amérique latine et Caraïbes	Moyen inférieur	11
Nouvelle-Zélande	Asie de l'Est et Pacifique	Élevé : OCDE	1	Brésil	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	11
Australie	Asie de l'Est et Pacifique	Élevé : OCDE	1	Chili	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	11
Japon	Asie de l'Est et Pacifique	Élevé : OCDE	1	Argentine	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	11
Singapour	Asie de l'Est et Pacifique	Élevé : non OCDE	1	Jamaïque	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	12
Taiwan	Asie de l'Est et Pacifique	Élevé : non OCDE	1	Haiti	Amérique latine et Caraïbes	Faible	12
Birmanie	Asie de l'Est et Pacifique	Faible	2	Dominicaine, rép.	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	12
Philippines	Asie de l'Est et Pacifique	Moyen inférieur	2	Dominique	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	12
Indonésie	Asie de l'Est et Pacifique	Moyen inférieur	2	Cuba	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	12
Mongolie	Asie de l'Est et Pacifique	Moyen inférieur	2	Yémen	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen inférieur	13
Thaïlande	Asie de l'Est et Pacifique	Moyen inférieur	2	Émirats arabes unis	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : non OCDE	13
Laos	Asie de l'Est et Pacifique	Faible	2	Qatar	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : non OCDE	13
Cambodge	Asie de l'Est et Pacifique	Faible	2	Arabie saoudite	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : non OCDE	13
Chine	Asie de l'Est et Pacifique	Moyen inférieur	2	Oman	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : non OCDE	13
Malaysia	Asie de l'Est et Pacifique	Moyen supérieur	2	Bahreïn	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : non OCDE	13
Vietnam	Asie de l'Est et Pacifique	Moyen inférieur	2	Koweït	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : non OCDE	13
Israël	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : OCDE	3	Irak	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen inférieur	14
Cypre	Europe et Asie centrale	Élevé : non OCDE	3	Syrie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen inférieur	14
Malte	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Élevé : non OCDE	3	Jordanie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen inférieur	14
Suisse	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Turquie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	14
Espagne	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Iran	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen supérieur	14
Grèce	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Liban	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen supérieur	14
Islande	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Tunisie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen inférieur	15
Canada	Amérique du Nord	Élevé : OCDE	4	Égypte	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen inférieur	15
Allemagne	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Maroc	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen inférieur	15
États-Unis	Amérique du Nord	Élevé : OCDE	4	Algérie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen supérieur	15
Portugal	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Libye	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen supérieur	15
Pays-Bas	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Inde	Asie du Sud	Moyen inférieur	16
Belgique	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Sri Lanka	Asie du Sud	Faible	16
Royaume-Uni	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Népal	Asie du Sud	Faible	16
Italie	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Pakistan	Asie du Sud	Faible	16
Autriche	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Bangladesh	Asie du Sud	Faible	16
Luxembourg	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Ouganda	Afrique subsaharienne	Faible	17
France	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Zimbabwe	Afrique subsaharienne	Faible	17
Irlande	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	4	Liberia	Afrique subsaharienne	Faible	17
Finlande	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	5	Rwanda	Afrique subsaharienne	Faible	17
Norvège	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	5	Burundi	Afrique subsaharienne	Faible	17
Suède	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	5	Sierra Leone	Afrique subsaharienne	Faible	17
Danemark	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	5	Congo, rép.	Afrique subsaharienne	Moyen inférieur	17
Croatie	Europe et Asie centrale	Élevé : non OCDE	6	Ghana	Afrique subsaharienne	Faible	17
Lituanie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	6	Angola	Afrique subsaharienne	Moyen inférieur	17
Biélorussie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	6	Malawi	Afrique subsaharienne	Faible	17
Russie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	6	Zambie	Afrique subsaharienne	Faible	17
Letttonie	Europe et Asie centrale	Élevé : non OCDE	6	Congo, rép. dém.	Afrique subsaharienne	Faible	17
Serbie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	6	Nigeria	Afrique subsaharienne	Moyen inférieur	17
Estonie	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	6	Kenya	Afrique subsaharienne	Faible	18
Ukraine	Europe et Asie centrale	Moyen inférieur	6	Tanzanie	Afrique subsaharienne	Faible	18
Hongrie	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	7	Madagascar	Afrique subsaharienne	Faible	18
Slovaquie	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	7	Erythrée	Afrique subsaharienne	Faible	19
Bulgarie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	7	Soudan	Afrique subsaharienne	Moyen inférieur	19
Pologne	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	7	Somalie	Afrique subsaharienne	Faible	19
Albanie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	7	Éthiopie	Afrique subsaharienne	Faible	19
Bosnie-Herzégovine	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	7	Soudan du Sud	Afrique subsaharienne	Faible	19
Roumanie	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	7	Botswana	Afrique subsaharienne	Moyen supérieur	20
Slovénie	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	7	Namibie	Afrique subsaharienne	Moyen supérieur	20
Tchèque, rép.	Europe et Asie centrale	Élevé : OCDE	7	Afrique du Sud	Afrique subsaharienne	Moyen supérieur	20
Ouzbékistan	Europe et Asie centrale	Moyen inférieur	8	Maurice	Afrique subsaharienne	Moyen supérieur	20
Arménie	Europe et Asie centrale	Moyen inférieur	8	Niger	Afrique subsaharienne	Faible	21
Géorgie	Europe et Asie centrale	Moyen inférieur	8	Mozambique	Afrique subsaharienne	Faible	21
Tadjikistan	Europe et Asie centrale	Faible	8	Mauritanie	Afrique subsaharienne	Faible	21
Afghanistan	Asie du Sud	Faible	8	Cameroun	Afrique subsaharienne	Faible	21
Kazakhstan	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	8	Côte d'Ivoire	Afrique subsaharienne	Moyen inférieur	21
Turkménistan	Europe et Asie centrale	Moyen inférieur	8	Gabon	Afrique subsaharienne	Moyen inférieur	21
Azerbaïdjan	Europe et Asie centrale	Moyen supérieur	8	Bénin	Afrique subsaharienne	Faible	21
Pérou	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	9	Togo	Afrique subsaharienne	Faible	21
Venezuela	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	9	Tchad	Afrique subsaharienne	Faible	21
Équateur	Amérique latine et Caraïbes	Moyen inférieur	9	Mali	Afrique subsaharienne	Faible	21
Bolivie	Amérique latine et Caraïbes	Moyen inférieur	9	Sénégal	Afrique subsaharienne	Moyen inférieur	21
Colombie	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	9	Burkina Faso	Afrique subsaharienne	Faible	21
Uruguay	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	9	Centrafricaine, rép.	Afrique subsaharienne	Faible	21
Mexique	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	10				
Salvador	Amérique latine et Caraïbes	Moyen inférieur	10				
Guatemala	Amérique latine et Caraïbes	Moyen inférieur	10				
Costa Rica	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	10				
Nicaragua	Amérique latine et Caraïbes	Moyen inférieur	10				
Honduras	Amérique latine et Caraïbes	Moyen inférieur	10				
Panama	Amérique latine et Caraïbes	Moyen supérieur	10				

Source : Banque Mondiale (2013).

Tableau A2 : détail des indicateurs externes comparés avec les indicateurs IPD 2012

Source	Indicateur et sous-indicateurs externes	Année	Niveau de désagrégation et code corrélation	Comparaison IPD 2012	Échelle
<i>Freedom House</i>	Liberté de la presse	2012	FoP	X	[0 ; 100] : [absence de liberté ; liberté totale]
	Liberté dans le monde	2011	FoW	Non pertinent [a]	
	Droits politiques		FoW 1	Non pertinent [a]	[1 ; 7] : [libre et juste ; oppression]
	Processus électoral		FoW 1.1	X	
	Pluralisme politique et participation		FoW 1.2	X	
	Fonctionnement du gouvernement		FoW 1.3	Non pertinent [a]	
	Libertés civiles		FoW 2	Non pertinent [a]	[1 ; 7] : [libertés civiles ; absence de liberté]
	Liberté d'expression et d'opinion		FoW 2.1	X	
	Droit d'association et d'organisation		FoW 2.2	X	
	État de droit		FoW 2.3	X	
	Droits individuels		FoW 2.4	X	
<i>Heritage Foundation</i>	Indicateur de liberté économique	2011	EF	Non pertinent [a]	[0 ; 100] : [absence de liberté ; liberté totale]
	État de droit		EF 1	Non pertinent [a]	
	Droits de propriété		EF 1.1	X	
	Absence de corruption		EF 1.2	X	
	Interventionnisme de l'État		EF 2	Non pertinent [a]	
	Liberté fiscale		EF 2.1	Non pertinent [b]	
	Dépenses du gouvernement		EF 2.2	Non pertinent [b]	
	Efficacité de la réglementation		EF 3	Non pertinent [a]	
	Liberté d'entreprendre		EF 3.1	X	
	Liberté du travail		EF 3.2	X	
	Liberté monétaire		EF 3.3	Non pertinent [b]	
	Ouverture des marchés		EF 4	Non pertinent [a]	
	Liberté de commercer		EF 4.1	X	
	Liberté d'investir		EF 4.2	Non pertinent [b]	
	Liberté financière		EF 4.3	X	

Sources : Freedom House (2012) et Heritage Foundation (2012).

Note : Pour plus de détails sur le contenu des sous-indicateurs et les questions correspondantes, se reporter au site internet des organisations. [a] Niveau d'agrégation non pertinent. [b] Ce concept n'est pas présent dans les indicateurs IPD2012.